

Note rapide

Habitat Économie Gestion locale Outils/méthodes Société Environnement Mobilité

Territoires

N° 461 - décembre 2008 www.iau-idf.fr

Le programme opérationnel Feder 2007-2013 en Île-de-France



Pour 2007-2013, l'Île-de-France compte dix projets *In'Europe* issus du programme opérationnel Feder de l'Union européenne. La gestion de cette politique s'appuie sur un partenariat entre le conseil régional et la préfecture de Région. Focus sur le projet de Clichy/Montfermeil.

u fil du temps, la Commission européenne accentue sa politique d'accompagnement de la revitalisation de territoires dépréciés. Un effort communautaire doit aider à réduire les écarts entre des régions. L'ensemble des pays européens sont ainsi concernés. La France bénéficie de cette politique, notamment en Île-de-France.

La région Île-de-France présente en son centre le territoire le plus urbanisé de France. Cette forte urbanisation a engendré des phénomènes de concentration de richesse et de population. C'est aussi en Île-de-France que les territoires infracommunaux les plus pauvres sont identifiés. Les écarts de richesse sont alors très élevés d'un territoire à l'autre. L'Île-de-France, c'est encore 40 % des étrangers vivant en France, 172 000 personnes touchant le revenu minimum d'insertion (310 000 personnes en dépendent, y compris les femmes et enfants), 1 mil-

lion de personnes vivant dans un foyer à bas revenus, 342 000 ménages mal logés, que ce soit dans l'inconfort ou le surpeuplement, 1 300 000 personnes vivant en zone urbaine sensible (Zus). Pour la période 2007-2013, cette situation a conduit le conseil régional et la préfecture de Région à consacrer un travail spécifique aux « projets intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté », qui s'inscrit dans le programme opérationnel francilien du Fonds européen de développement régional (Feder).

L'Europe à la recherche d'une cohésion politique entre les territoires

À partir de 2007, la politique régionale européenne renforce la recherche d'une cohésion entre

Les fonds structurels européens

Avant 2000, l'Union européenne (UE) a créé cinq fonds dits « structurels » car ils visent à structurer la vie économique et sociale. Leur programmation a cessé fin 2006. Dès 1958, un Fonds social européen (FSE) est créé en vue de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi, notamment par des actions en formation et des participations à des financements de postes. En 1964 apparaît le fonds européen d'orientation et de garantie agricole, qui se concentre particulièrement sur le développement rural et l'aide aux agriculteurs. Les régions les plus en retard en termes de développement sont ici les plus visées. Moins de dix ans après, la Commission européenne crée le Fonds européen de développement régional. À partir de 1975, ce fonds concourt à financer la réalisation d'infrastructures et d'investissements favorisant la création d'emplois, et plus spécifiquement en direction des entreprises. L'Instrument financier d'orientation de la pêche, créé en 1993, vise à accompagner la restructuration du secteur. Le Fonds de cohésion, créé en 1994, se concentre sur l'accélération de la convergence économique, sociale et territoriale de l'UE. Il faut bien différencier ce fonds (1994 à 2006) du nouveau Fonds de cohésion, qui concerne la période 2007-2013 et dont la vocation structurelle est plus étendue que par le passé.

Plus de 300 milliards d'euros pour les fonds structurels européens et près de 700 millions pour l'Île-de-France

Pour la période 2007-2013, les fonds structurels bénéficient d'un budget de 308 milliards d'euros (contre 257 milliards en 2000-2006).

Budget européen, fonds structurels 2007-2013 (en milliards d'euros)	308	100 %
Objectif: convergence	251,1	81,5 %
Objectif : compétitivité régionale et emploi	49,1	16 %
Objectif : coopération territoriale	7,75	2,5 %

Un budget de 12,805 milliards d'euros (0,10 % du PIB national) est attribué à la France. La région Île-de-France peut mobiliser 699,4 millions d'euros pour la période 2007-2013. À cela s'ajouterait un cofinancement systématique des collectivités territoriales, public (département, conseil régional et État...) ou privé. Celui-ci doit respecter les règles européennes, l'Union européenne ne devant pas apporter plus de la moitié du budget du projet. C'est donc près d'un milliard d'euros qui est mobilisable en Île-de-France, dont 535 millions d'euros au titre du FSE, 151 millions d'euros dans le cadre du Feder.

Budget PO Feder en Île-de-France (en millions d'euros)	51(*)	100 %
Axe 1 : développement durable des zones urbaines en difficulté	63	41,7 %
Axe 2 : innovation et compétitivité du tissu économique	58,3	38,6 %
Axe 3 : environnement et développement durable	17,5	11,6 %
Axe 4 : prévention des risques, gestion des usages et des ressources naturelles de la Seine	8	5,3 %

(*) un delta du budget est consacré à des dépenses d'études et services divers de gestion des fonds (assistance technique)

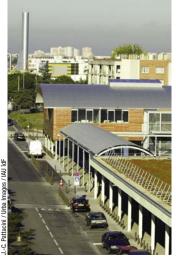
les territoires des pays membres. Deux objectifs sont affichés. Le premier est de répondre à la lutte contre les disparités de richesse existant à l'intérieur de l'Union européenne (UE) en recherchant une cohésion globale plus réaliste. Pour le second, les États membres (comme les politiques développées par l'UE) doivent respecter les priorités dites « de Lisbonne-Götegorg »⁽¹⁾ d'ordre éco-

nomique et social : privilégier une croissance durable et renforcer les compétitivités et l'emploi. La nouvelle politique européenne de cohésion se caractérise par trois objectifs généraux de :

- convergence,
- compétitivité régionale e emploi⁽²⁾,
- coopération territoriale (transfrontalière, transnationale et interrégionale).

À ces trois objectifs généraux sont dévolues des priorités visant : la recherche et le développement technologique, l'innovation et l'esprit d'entreprise ; la société de l'information; les transports; l'énergie; la protection de l'environnement et la prévention des risques; l'accroissement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des entrepreneurs ; l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'insertion durable ; l'amélioration de l'intégration sociale des personnes moins favorisées ; l'amélioration du capital humain.

Pour les États membres de l'UE avant 2004 et, pour une part de plus de 60 % des engagements financiers, les deux premiers objectifs généraux doivent être consacrés à ces priorités.



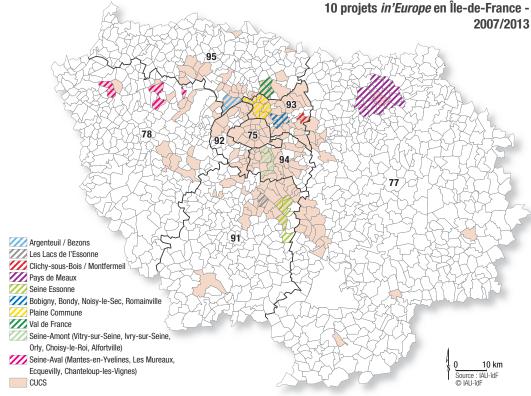
La Courneuve (93). Un nouveau centre commercial et une pépinière d'entreprises s'implantent au pied des tours, dans les espaces libérés par la démolition des barres Renoir à la cité des 4 000.

En 2007, la nouvelle politique européenne de cohésion s'appuie sur trois fonds financiers⁽³⁾:

- Le Feder⁽⁴⁾ qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne et à corriger les déséquilibres des régions des États membres; il peut être mobilisé au titre des trois objectifs généraux de la politique régionale européenne.
- Le FSE⁽⁵⁾ doit permettre une amélioration de l'emploi ; il est mobilisable dans le cadre des objectifs généraux de « convergence » et « compétitivité régionale et emploi ».
- Le Fonds de cohésion⁽⁶⁾ doit permettre le renforcement de

mars 2000 à Lisbonne.

- (4) Règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil en date du 5 iuillet 2006.
- (5) Règlement (CE) n° 1081/2006 du Parlement européen et du Conseil en date du 5 juillet 2006.
- (6) Règlement (CE) n° 1084/2006 du Parlement européen et du Conseil en date du 11 juillet 2006.



⁽¹⁾ Adoption du Conseil européen le 23 et 24

⁽²⁾ Cet objectif général prend le relais des programmes Objectif 2,Objectif 3 et Pic Urban de la période 2000-2006.

⁽³⁾ Trois fonds structurels au lieu de cinq entre 2000 et 2006. Un autre fonds financier vient compléter les trois. S'il n'est pas, au sens strict, lié à la politique de cohésion, il est identifiable au sein d'autres lignes budgétaires: le Fonds européen agricole de développement rural (Feader). Il représente près de 13,4 millions d'euros alloués à l'Île-de-France et mis à disposition des zones rurales.

Cas pratique

Le projet *In'Europe*Clichy-sous-Bois/Montfermeil 2007-2013



Emmanuelle Théodore est chef de projet In'Europe à la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CACM).

Dès 1997, le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil a bénéficié des politiques régionales européennes via l'utilisation des fonds structurels Feder et FSE. Deux générations de programme d'initiative communautaire Urban (Pic Urban) ont accompagné les efforts de développement de ce territoire francilien. Le Pic Urban II a donc permis de mobiliser près de 13 millions d'euros pour la période 2000-2006. Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil (CACM) a souhaité poursuivre cette collaboration communautaire. Elle a été une réelle manne financière entraînant un effet de levier

indispensable en vue de la réalisation de projets. Le cadre du programme Feder est toutefois plus contraignant que par le passé puisque 50 % minimum des crédits Feder doivent être fléchés sur les priorités de la stratégie de Lisbonne. Un travail avec un prestataire de service extérieur s'est axé autour de la priorité « lever les freins d'accès à l'emploi par un renforcement de l'attractivité du territoire et des mobilités (physiques, professionnelles, sociales, culturelles...) de ses habitants ».

Le programme *In'Europe* s'articulera autour de trois axes qui se déclinent en une série de mesures :

Axe 1. Des entreprises innovantes et solidaires

Mesure 1. Extension de la zone franche urbaine (ZFU), requalification intégrée des zones d'activités et des services mutualisés aux entreprises.

- projet de requalification et d'extension de la zone d'activités de la Fosse Maussoin, située à Clichy-sous-Bois (dans le cadre de l'obtention de l'extension de la zone franche urbaine);
- amélioration de l'accessibilité de la zone d'activités Vaucanson située sur Montfermeil;

Mesure 2. Valorisation de l'activité commerciale et artisanale :

- en lien avec le Fisac, aménagements destinés à renforcer l'attractivité de zones de commerces de proximité, rénovation des enseignes et sécurisation ;
- requalification de marchés forains.

Axe 2. Des habitants et habitantes mobiles et bien formé(e)s

Mesure 1. La mobilité physique et professionnelle favorisée, notamment grâce à quatre projets :

- amélioration de l'offre de garde d'enfants, grâce à la construction, pour 2010, d'une crèche localisée à Clichy-sous-Bois;
- avec la collaboration avec l'Afpa, réaliser, un « appartement pédagogique » permettant la dispense de formation professionnalisante aux services à la personne;
- mettre en place le plan local de déplacement (PLD): l'arrêté préfectoral approuvant le périmètre de Clichy-sous-Bois/Montfermeil vient d'être récemment obtenu, la mise en œuvre du PLD doit pouvoir débuter. Plusieurs études visant à mieux connaître les déplacements sont envisagées, ainsi qu'un guide des déplacements et un observatoire de la mobilité Ce projet doit être en adéquation avec le projet de débranchement du tramway T4;

Mesure 2. Équipements publics et culturels, soutien aux associations :

 relocalisation des équipements publics: « Maison des services publics » et centre social intercommunal de la Dhuys, en lien avec le réaménagement du secteur central dans le cadre du projet de rénovation urbaine;



La crèche des Lucioles a été cofinancée à hauteur de 4,8 % par l'Union européenne, au titre du programme d'initiative communautaire Urban II 2000-2006.

Mesure 3. Accès aux nouvelles technologies par le développement et à la sensibilisation aux nouvelles technologies via la formation (Afpa, Greta) et le raccordement très haut débit des zones d'activités.

Axe 3. Des services et des aménagements respectueux de l'environnement

Mesure 1. Intégration des transports publics dans l'espace urbain :

 en lien avec le projet du T4 et le calendrier de réalisation du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), programmation d'une étude d'insertion urbaine du tramway, qui abordera les aménagements des voiries dans le tracé du tramway, l'information aux voyageurs et les signalétiques à prévoir;

Mesure 2. Efficacité énergétique et énergies renouvelables :

 favoriser le développement de la géothermie en collaboration avec la Région Île-de-France et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie :

Mesure 3. Opération intégrée de rénovation des centres villes :

 aménagement des espaces publics, d'espaces verts et réhabilitation du patrimoine. La future place centrale de Clichy-sous-Bois devrait voir le jour d'ici 2010.

La CACM, en tant que porteur du projet intégré, mais sans être autorité de gestion, ambitionne de respecter les objectifs de Lisbonne, afin de consolider le travail engagé depuis plus de dix ans grâce à l'intervention des fonds structurels, tout en étant consciente que le défi est de taille, au regard de la faiblesse des moyens dont dispose le territoire. Le projet *In'europe* de Clichy-sous-Bois/Montfermeil est programmé selon un budget européen de 6,5 millions d'euros au titre du Feder et d'1,5 million d'euros du FSE, soit un montant total de programme d'environ 20 millions d'euros, les fonds européens étant toujours mobilisés en complément d'autres financements.

L'action européenne n'a jamais été aussi présente dans l'aide au développement du territoire francilien. La période 2007-2013 se caractérisera par un nombre importants de projets Feder sur les quatre axes. L'accompagnement financier européen est cependant individuellement moindre. Les efforts de communication de la politique régionale européenne en direction des acteurs de développement n'a jamais été aussi importante et structurée. Cependant, la préfecture de région et le conseil régional Île-de-France souhaitent une accentuation de l'identification de projets au titre des axes 2 et 3 du programme opérationnel du Feder.

••• la cohésion économique et sociale de l'Union européenne, essentiellement au sein des réseaux transeuropéens de transport et de la protection de l'environnement.

L'Île-de-France est éligible à l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». Elle bénéficie à ce titre d'un programme opérationnel Feder et du programme national FSE.

Un partenariat régional intégré pour une gestion des fonds structurels

En Île-de-France, la mise en œuvre de la programmation européenne est assurée par le préfet de région et son secrétariat général aux Affaires régionales (SGAR) pour :

- le volet déconcentré du FSE (par délégation ministérielle du programme opérationnel national du FSE),
- le programme opérationnel Feder, pour lequel il est directement autorité de gestion,

 le volet déconcentré Feader (par délégation ministérielle du programme opérationnel hexagonal du Feader).

Pour l'Île-de-France, une délégation ministérielle de gestion est accordée concernant la mise en œuvre d'une partie du FSE. Le conseil régional est associé à l'État sur les trois fonds, en coprésidence de toutes les instances. Un comité régional unique de suivi (Crus) est constitué ; il est inter-fonds. De plus, un comité régional unique de programmation (Crup) assure la programmation des projets au sein de trois collèges : Feder, FSE et Feader.

Dix projets *In'Europe* issus du programme opérationnel Feder ont été retenus en Île-de-France pour la période 2007-2013.

Le portage des dix projets est essentiellement réalisé par des intercommunalités (communautés d'agglomération). Trois d'entre eux diffèrent, celui de Seine Aval est porté par l'établissement public aménagement du Mantois Seine Aval (Epamsa), celui de Bobigny/Bondy/Noisy-le-Sec/Romainville par un futur groupement d'intérêt public (GIP) et celui de Seine Amont par l'Asad (Association Seine Amont Développement).

Les projets potentiels éligibles au titre de l'axe 2 du programme opérationnel Feder devraient être identifiés vers la fin de l'année 2008. Une quarantaine d'entre eux sont aujourd'hui à l'étude et la programmation du Feder devrait être obtenue dans le cadre du comité régional unique de programmation. Le nombre de projets est encore faible au regard des capacités financières mobilisables.

L'axe 2 vise à augmenter la compétitivité et l'emploi en développant l'innovation, par l'intermédiaire de cinq objectifs, abordés dans le cadre de onze actions, que des porteurs de projets peuvent retenir

Pour en savoir plus

- http://www.anru.fr/
- http://www.region-iledefrance.com/
- http://www.europeidf.fr
- http://www.insee.fr
- http://www.iaurif.org/
- http://www.idf.pref.gouv.fr
- http://urbact.eu
- http://www.ville.gouv.fr/

Axe 2 du programme Feder : cinq objectifs, onze actions

Objectifs	Actions	
Vers une stratégie d'innovation	1. Pilotage stratégique de l'innovation : études (pôles, filières)	
Investissements structurants et interfaces	2. Financement de projets d'investissements structurants (plates-formes)	
	3. Soutien à des programmes d'investissement en équipements conduits par des incubateurs, des pépinières innovantes,	
Pour aider le tissu de PME à affronter les défis	4. Soutien à la R&D collaborative dans les PME	
de l'innovation et de la compétitivité	5. Actions collectives de soutien à l'innovation et à la diffusion de la technologie	
	dans les PME	
	6. Actions collectives de soutien à l'anticipation des mutations	
	7. Organisation de conventions d'affaires	
Pour un soutien aux PME dans les étapes clefs	8. Soutien à la R&D et l'innovation par des aides individuelles	
de leur développement	9. Ingénierie financière	
Pour l'émergence de nouvelles activités sociales	10. Soutien à des projets d'innovation sociale notamment à l'aide des TIC	
créatrices d'emplois	11. Actions collectives de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire	

Directeur de la publication François Dugeny Responsable des éditions Frédéric Theulé Rédactrice en chef Marie-Anne Portier

Article
Olivier Mandon
Maquette
Olivier Cransac

Cartographie Assad Ali Cherif et Jean-Eudes Tilloy

Diffusion par abonnement
76 ∈ les 40 numéros (sur deux ans)
Service diffusion-vente
161. : 01 77 49 79 38
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
761. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144

